

(N^o 222.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 1847.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Henri Thirs Dirks, capitaine en second de navire au long cours, à Anvers.

(Voir le N^o 198 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par requête en date du 28 octobre 1845, le sieur Dirks demande la naturalisation ordinaire. Né à Morsum, Ile de Silt (Danemarck), le 24 novembre 1817, le pétitionnaire navigue du port d'Anvers depuis le 25 novembre 1835; successivement mousse, novice, matelot et second, à bord de différents navires nationaux, il a fait quinze voyages dans différentes directions; il possède les connaissances théoriques et pratiques maritimes d'un habile capitaine en second, et sa conduite a constamment été bonne et morale.

Les autorités consultées estiment qu'il y a lieu de lui accorder sa demande par suite des renseignements favorables qu'elles ont obtenues sur le compte du pétitionnaire.

S'il obtient l'indigénat avant le 21 juillet 1847, il jouira de l'exemption du paiement du droit dû sur l'enregistrement des actes de naturalisation, en exécution de l'art. 8 de la loi du 21 juillet 1844, par suite des fonctions de capitaine en second qu'il remplit.

Dans sa séance du 16 mars 1847, sa demande a été prise en considération, à la majorité de 51 suffrages contre 5, par la Chambre des Représentants.

CHRISTYN Comte DE RIBAUCCOURT, Rapporteur.